

Communiqué - Vote à visage couvert : égalité entre les femmes et les hommes encore une fois bradée

Vote à visage couvert lors d'élections fédérales. L'égalité entre les femmes et les hommes encore une fois bradée. Émis le 7 septembre 2007.

Date de publication : 2007-09-07

Auteur : Conseil du statut de la femme

Pour diffusion immédiate

CNW : code 01

GQM : 00660

Vote à visage couvert lors d'élections fédérales

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ENCORE UNE FOIS BRADÉE!

Québec, le 7 septembre 2007 – Pour le Conseil du statut de la femme, la décision du Directeur général des élections du Canada, M. Marc Mayrand, à l'effet d'autoriser des femmes à voter le visage couvert pour des motifs religieux est inacceptable.

« Le fait de permettre à des femmes de voter le visage couvert est attentatoire à l'égalité entre les femmes et les hommes, a déclaré M^{me} Christiane Pelchat, présidente du Conseil du statut de la femme. Il appartient à l'État de favoriser un espace public où le renoncement à la dignité ne doit pas être possible. L'ouverture aux autres, le multiculturalisme et la tolérance ne doivent pas servir de prétexte pour nier la valeur fondamentale que constitue l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Le droit de vote aux élections fédérales a été obtenu par les femmes en 1918, alors que les hommes l'ont toujours eu. Toutefois, l'exercice de ce droit ne peut se faire en portant atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes, une valeur intrinsèque à notre système démocratique.

Le Conseil souhaite que le Directeur général des élections du Canada revienne sur sa décision, comme l'avait fait le Directeur général des élections du Québec en mars dernier.

-30-

Source : Béatrice Farand
Attachée de presse
Conseil du statut de la femme
Tél. : 418 643-4326, poste 245
Cell. : 418 572-3042
beatrice.farand@csf.gouv.qc.ca